



POLYNESIE FRANÇAISE
Commune de HUAHINE

RECU EN PREFECTURE
Le 04 mars 2020
VIA DOCTEL-EC Rematis
REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DÉLIBÉRATION N° 07/2020 du 26 février 2020
Adoptant le Budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2020

En sa séance du 26 février 2020 à 08 heures 15, convoquée le 19 février 2020 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Gaéton MOU SIN, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 55/2009 du 15 décembre 2009, approuvant la création d'un Budget annexe pour le service hydraulique, le service de la collecte des ordures ménagères et de la cuisine centrale ;
- Vu** la délibération n° 22/2010 du 30 mars 2010, approuvant le report à 2011 de la création d'un Budget annexe pour le service hydraulique, le service de la collecte des ordures ménagères et de la cuisine centrale ;
- Vu** la délibération n° 127/2016 du 30 novembre 2016 approuvant la modification de l'intitulé du budget annexe de la cuisine centrale ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le Budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2019 est arrêté et adopté en équilibre (avec intégration des reports et des résultats), comme suit :

Section de Fonctionnement	
Recettes	85 354 859
Dépenses	85 354 859
Equilibre de la Section de fonctionnement	0

Section d'Investissement	
Recettes	5 753 273
Dépenses	5 753 273
Equilibre de la Section d'Investissement	0

Total/Recettes	91 108 132
Total/Dépenses	91 108 132

(la Section d'Investissement a été examinée et adoptée au niveau « **Chapitre** », de facto, chaque « **opération individualisée** » devient à elle seule et globalement un « **Chapitre** », et son contrôle budgétaire s'exerce alors directement sur l'ensemble de ses crédits - tous articles confondus).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

25 membres sont présents au moment du vote :

1. M. Marcelin LISAN (maire)
2. Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE (1^{er} adjoint au maire),
3. M. Antonio MALATESTA (3^{ème} adjoint au maire),
4. M. Bruno TAAROAMEA (4^{ème} adjoint au maire)
5. M. Georges TUIHANI (5^{ème} adjoint au maire)
6. Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6^{ème} adjoint au maire),
7. M. Eremoana TEPA (7^{ème} adjoint au maire),
8. Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8^{ème} adjoint au maire),
9. M. Camille FAATAUIRA (maire délégué de Faie),
10. M. Gaston LEMAIRE (maire délégué de Fare)
11. Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de Fitii)
12. M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu)
13. M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea)
14. M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii)
15. M. Ronald CHEOU (maire délégué de Maeva)
16. M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation)
17. M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva)
18. Mme Mathilde TINITUA épouse BUARD (conseiller municipal de Fitii)
19. M. Erick FANIU (conseiller municipal de Fare)
20. Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare)
21. Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA épouse FANAURA (conseiller municipal de Maeva)
22. M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva)
23. M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii)
24. M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii)
25. M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii)

1 membre a donné pouvoir :

Mme Dorida VAIHO épouse HEITAA (2^e adjoint au maire) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE

2 membres sont absents :

M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe, hospitalisé à Papeete), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 26 dont 1 pouvoir

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

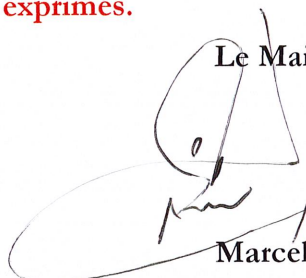
Exprimés : 26

Votes pour : 26

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,


Marcelin LISA

